

9/4/99 UE: COMMERCE EXTERIEUR - PASCAL LAMY PASSE SANS ENCOMBRE L'EPREUVE DE L'AUDITION PARLEMENTAIRE.

Le Français Pascal Lamy, le commissaire européen désigné au Commerce extérieur, dont on supposait qu'il devrait adroïtement défendre sa cause face à des accusations de protectionnisme et d'attitude autocratique, a passé sans encombre son audition devant le Parlement européen, le 2 septembre. M. Lamy a affiché son engagement en faveur de l'ouverture des marchés et son respect de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), tout en faisant valoir certains concepts, parmi lesquels le maintien des normes de travail et des normes environnementales. Quant aux quelques critiques qui lui ont été adressées concernant ses activités antérieures en tant que chef de cabinet de l'ancien président de la Commission, Jacques Delors, M. Lamy les a aisément réfutées (lire l'article séparé en rubrique I).

Pascal Lamy a eu soin de comparer les bienfaits de la libéralisation de l'économie et du libre-échange à travers le monde avec les initiatives entreprises par l'UE sur la voie du marché unique. Le marché unique n'a-t-il pas encouragé le libre-échange et la libre prestation de services à l'étranger sur le territoire communautaire et appuyé le processus d'intégration ? Et M. Lamy de poursuivre que la mondialisation économique n'est pas un jeu à somme nulle où tout gain pour l'un des partenaires est une perte pour l'autre et que la croissance du commerce "est une bonne chose". Les critiques proférées par Jean-Claude Martinez (TDI, France) à l'encontre de l'OMC et de l'accord de Blair House (1992) concernant les relations agricoles entre l'UE et les Etats-Unis ont incité M. Lamy à adopter un discours des plus libéraux. Blair House, l'accord qui posa les jalons du cycle d'Uruguay (achevé un an plus tard), fut décrié en France. Aujourd'hui, il est reconnu par tous pour ses bienfaits universels. L'OMC, M. Lamy l'admet volontiers, a condamné récemment l'UE dans plusieurs dossiers clés opposant les Européens à quelques-uns de leurs partenaires commerciaux, mais cela fait partie du processus. Toutefois, l'UE s'est révélée capable à son tour d'obtenir gain de cause à l'OMC, comme l'atteste la décision rendue à la fin juillet au sujet du conflit l'opposant aux Etats-Unis au sujet des Foreign Sales Corporations. Si M. Lamy n'a pas versé pour autant dans l'apologie du libre-échange, c'est son pragmatisme qui l'en a empêché. Selon lui, le libre-échange doit être orienté et dûment géré pour pouvoir servir les intérêts des citoyens européens. La "mondialisation doit avoir un visage humain", a-t-il dit. Le commissaire désigné au commerce extérieur a indiqué s'être déjà entretenu avec le commissaire désigné au Développement Poul Nielson sur le thème de la coordination des initiatives en matière d'aide et d'échange. Il convient de concilier santé, environnement et culture avec la dynamique de marchés ouverts et concurrentiels, a-t-il déclaré. De même que la libéralisation des échanges, le développement durable et le respect des droits de l'homme ne sont pas incompatibles entre eux.

Le rôle du Parlement.

M. Lamy a eu soin aussi de promettre une participation accrue du Parlement européen aux futures négociations commerciales. Selon lui, les négociateurs de l'UE seraient dans une position beaucoup plus confortable si leur mandat était cautionné également par le Parlement européen. Force est de reconnaître que les attributions des députés européens dans le domaine commercial ont à peine changé depuis la signature du Traité de Rome, en 1957.

S'agissant de la relation commerciale avec les Etats-Unis, M. Lamy s'engage à maintenir l'interdiction, instituée par l'UE, d'importer de la viande bovine traitée aux hormones. Rappelons que cette interdiction a incité naguère Washington à imposer, comme l'OMC l'avait habilité à le faire, des sanctions d'une valeur totale de 114 millions d'euros et qu'elle a été jugée illégale par la gardienne du commerce international étant donné que l'UE n'a pu apporter la preuve scientifique des risques de cancer chez l'homme. De son côté, M. Lamy affirme que la législation de l'OMC ne spécifie pas l'obligation d'apporter des "preuves scientifiques unanimes". Pour étayer sa position à l'égard de l'embargo communautaire, M. Lamy argue du principe de précaution, reconnu par l'OMC, en vertu duquel, si un doute subsiste, il est préférable de suspendre les importations même si cette démarche va de pair avec des sanctions. Selon lui, le principe de précaution n'a pas été interprété de la même façon par les Etats-Unis et l'UE. La preuve en est que pour Washington, une autorisation est accordée aussi longtemps que le risque n'est pas attesté. M. Lamy dit espérer que l'activité de recherche qui se poursuit actuellement dans l'UE permettra de trancher la question et ainsi, de procéder à une levée de l'embargo.

Cycle du millénaire.

La tâche qui incombera en premier lieu à M. Lamy, si sa candidature est acceptée, consistera à préparer l'UE à la prochaine ministérielle de l'OMC, organisée à Seattle en novembre prochain. De cette réunion, l'on prévoit qu'elle cautionnera l'idée, prônée par Sir Leon Brittan, d'un cycle du millénaire regroupant dans un cadre unique